

## **Présentation**

### **Débat d'orientation budgétaire – exercice 2018**

#### **Conseil municipal du 26 mars 2018**

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires (DOB) de la commune doit avoir lieu.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce débat d'orientation budgétaire 2018 s'inscrit dans un contexte général d'incertitude qui pèse de plus en plus lourdement sur les territoires, les populations et les collectivités territoriales.

## **L'ANALYSE FINANCIERE ET BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2017**

### **Le contexte économique 2017**

La reprise continue sur des bases solides : l'année 2017 semble devoir être marquée par la meilleure performance économique mondiale depuis 2011. La croissance a accéléré aux États-Unis, dans la zone euro, en Chine, au Japon, en Russie et au Brésil, faisant grimper le PIB mondial à 3,8%. L'expansion a notamment impressionné par son caractère synchronisé. La croissance s'est révélée positive dans chacune des économies du G20, ce qui n'est arrivé que six fois pendant les trente dernières années.

L'économie mondiale s'est engagée sur un nouveau sentier de croissance, plus robuste, commun à un nombre croissant de pays et caractérisé par une faible inflation dans les pays industrialisés comme dans les pays émergents. Cette situation n'est pas sans rappeler la période dite de Grande Modération dans laquelle l'économie mondiale se trouvait avant l'éclatement de la crise financière globale en 2007. À court terme, l'accélération de la croissance permettra la poursuite de la réduction du taux de chômage et l'amélioration de l'emploi. Mais, à plus long terme se pose la question du potentiel de croissance qui pourrait être bien plus faible qu'avant la crise. La résorption des déséquilibres hérités de la Grande Récession, mais aussi la conduite des politiques monétaires risquent d'être complexes dans un contexte de faible croissance nominale. Plus qu'un fonctionnement vertueux de l'économie mondiale, cette nouvelle Grande Modération pourrait annoncer des difficultés à venir de l'économie mondiale.

### **L'analyse rétrospective : le compte administratif 2017 (prévisionnel – budgets consolidés)**

L'exercice 2017 a confirmé la volonté de la municipalité de financer ses priorités tout en préservant les grands équilibres financiers.

Ainsi, malgré le contexte de contribution au redressement des finances publiques, la municipalité maintient une situation financière saine en fin d'année 2017. Elle respecte la stratégie financière qu'elle s'est fixée.

Pour l'année 2017, les principales composantes de la situation budgétaire et financière de la Commune de Menton sont les suivantes :

La **section de fonctionnement** demeure relativement contrainte.

Les dépenses réelles de fonctionnement des 3 dernières années ont évolué de la manière suivante :

- année 2015 = 54.996.014,20 €
- année 2016 = 54.704.070,33 €, soit - 0,53 %
- année 2017 = 53.960.126,10 €, soit - 1,35 %

La commune de Menton a poursuivi son effort de réduction des charges courantes en préservant le service public pour faire face au désengagement de l'Etat (qui se traduit par des baisses de dotations et par des transferts de charges non compensées), l'exercice budgétaire 2017 devrait se clôturer par un résultat excédentaire disponible de 10,7 M€.

En ce qui concerne la masse salariale, il convient de rappeler que la reprise du port de Garavan en gestion municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a eu une incidence sur les dépenses de personnel, avec la prise en charge de 18 nouveaux agents.

Tous budgets confondus, la masse salariale a évolué de + 7,98 % par rapport à 2016 (représentant près de 54,23 % du budget de fonctionnement, alors que la moyenne de la strate se situe à 56,9 %).

En 2016, les dépenses de personnel ont été contenues à + 1,32 % par rapport à 2015, représentant 51,50 % du budget de fonctionnement.

L'évolution des effectifs entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 se présente ainsi qu'il suit :

	<b>31-déc-2016</b>	<b>31-déc-2017</b>
<b>Titulaires et stagiaires</b>	599	593
<b>Non titulaires mensualisés</b>	120	118
<b>Contrat de droit privé</b>	9	7
<b>Horaires</b>	57	57
<b>TOTAL =</b>	<b>785</b>	<b>775</b>

Sont exclus de ce tableau les agents vacataires, les intervenants extérieurs (comptable public, intervenants au titre des nouvelles activités périscolaires, ...) et les agents en position de disponibilité, de congés pour convenances personnelles, de congés parentaux.

Au 31 décembre 2017, la répartition des emplois territoriaux se présente ainsi qu'il suit :

FILIERES	Titulaires	Stagiaires	Non titulaires	Emplois aidés	Apprentis	Collaborateurs	Temps non complet	TOTAL
Administrative	124	5	14	0	0	2	9	<b>154</b>
Animation	11	4	2	4	0	0	0	<b>21</b>
Culturelle	47	0	11	0	0	0	27	<b>85</b>
Médico-Sociale	10	0	0	0	0	0	0	<b>10</b>
Police Municipale	24	3	0	0	0	0	0	<b>27</b>
Sportive	6	0	3	0	0	0	0	<b>9</b>
Technique	335	20	55	5	0	0	54	<b>469</b>
<b>TOTAL</b>	<b>557</b>	<b>32</b>	<b>85</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>90</b>	<b>775</b>
<b>POURCENTAGE</b>	<b>71,87</b>	<b>4,13</b>	<b>10,97</b>	<b>1,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,26</b>	<b>11,61</b>	<b>100,00</b>

FILIERES	Temps complet		Temps Partiel							Temps Non complet		TOTAL
	Nombre	%	90%	80%	70%	60%	50%	Total	%	Nombre	%	
Administrative	123	79,87	3	16	0	2	1	22	14,29	9	5,84	<b>154</b>
Animation	20	95,24	0	1	0	0	0	1	4,76	0	0,00	<b>21</b>
Culturelle	50	58,82	0	4	2	1	1	8	9,41	27	31,76	<b>85</b>
Médico-Sociale	10	100,00	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	<b>10</b>
Police Municipale	27	100,00	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	<b>27</b>
Sportive	9	100,00	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	<b>9</b>
Technique	395	84,22	3	10	2	0	5	20	4,26	54	11,51	<b>469</b>
<b>TOTAL</b>	<b>634</b>	<b>81,81</b>	<b>6</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>51</b>	<b>6,58</b>	<b>90</b>	<b>11,61</b>	<b>775</b>

On constate que 81,81 % des postes correspondent à des postes à temps complet, 6,5 8 % à des postes à temps partiel et 11,61 % à des postes à temps non complet.

CATEGORIES	FEMMES	%	HOMMES	%	TOTAL
Titulaires	284	50,99	273	49,01	<b>557</b>
Stagiaires	18	56,25	14	43,75	<b>32</b>
Non titulaires	43	50,59	42	49,41	<b>85</b>
Emplois aidés	3	33,33	6	66,67	<b>9</b>
Apprentis	0	0,00	0	0,00	<b>0</b>
Collaborateurs	1	50,00	1	50,00	<b>2</b>
Temps non complet	72	80,00	18	20,00	<b>90</b>
<b>TOTAL</b>	<b>421</b>	<b>54,32</b>	<b>354</b>	<b>45,68</b>	<b>775</b>

Les agents titulaires représentent la majorité des agents de la collectivité avec 71,87 % ; le personnel féminin représente 54,32 % de l'ensemble de l'effectif.

La pyramide des âges :

CATEGORIE	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%
Moins de 20 ans	5	0	<b>5</b>	<b>0,65</b>
20 - 29 ans	36	36	<b>72</b>	<b>9,29</b>
30 - 39 ans	61	77	<b>138</b>	<b>17,81</b>
40 - 49 ans	136	86	<b>222</b>	<b>28,65</b>
50 - 59 ans	146	120	<b>266</b>	<b>34,32</b>
60 ans et +	37	35	<b>72</b>	<b>9,29</b>
<b>TOTAL</b>	<b>421</b>	<b>354</b>	<b>775</b>	<b>100,00</b>

La pyramide des âges de la collectivité présente une forte proportion pour la tranche de 50 - 59 ans, avec 34,32 % de l'effectif.

L'évolution de la masse salariale sur les 3 derniers exercices se décompose de la manière suivante :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Ev. 2017 / 2016</b>
<b>Budget Principal</b>	27.800.211,03	28.158.019,26	29.386.970,22	+ 4,36 %
<b>Port public</b>	224.160,16	236.888,68	1.337.144,81	---
<b>Camping</b>	59.402,72	59.594,03	---	---
	<b>28.083.773,91</b>	<b>28.454.501,97</b>	<b>30.724.115,03</b>	<b>7,98 %</b>

Cette dépense consacrée aux frais de personnel a évolué en fonction du Glissement Vieillesse Technique (GVT) et des taux de charges qui ont augmenté ces dernières années.

Le GVT est l'une des trois composantes de l'évolution de la masse salariale, les deux autres étant la valeur du point d'indice salarial et l'évolution du nombre total de fonctionnaires

On distingue :

- le GVT positif qui retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté, au choix, par concours interne, etc ...) et de l'acquisition d'une technicité,
- le GVT négatif qui traduit l'incidence négative sur la masse salariale du remplacement, par voie de mutation, des fonctionnaires en fin de carrière (en haut de la grille salariale) par des nouveaux fonctionnaires (en bas de cette même grille et donc moins bien rémunérés).

L'impact du GVT (positif et négatif) est de – 559.520,53 €.

Rappelons cependant qu'une politique rigoureuse de maîtrise de ce chapitre budgétaire est menée :

- tout d'abord, en limitant autant que possible le recours aux heures supplémentaires,
- en respectant la durée légale du temps de travail fixée à 35 heures par semaine,
- en remplaçant avec parcimonie les départs en mutation et en retraite,
- enfin, en s'inscrivant dans une démarche proactive de mutualisation des services, d'une part entre la Commune et ses satellites et d'autre part entre la Commune et les autres communes de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Il faudra d'ailleurs vraisemblablement être encore plus attentif sur ce poste de dépenses dans les années à venir compte tenu d'un niveau de contrainte croissant.

En ce qui concerne la nouvelle bonification indiciaire, elle est attribuée aux agents en fonction de la réglementation en vigueur liée aux fonctions occupées : accueil, technicité en matière de ressources humaines, de gestion financière et de marchés publics, régisseurs des régies de recettes et / ou d'avances, encadrement d'une équipe technique d'au moins 5 agents, ...

Les régimes indemnitaires sont versés aux agents de la collectivité pouvant en bénéficier selon la filière à laquelle ils appartiennent ; pour les autres filières non prévues dans le cadre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), les agents continuent à percevoir les anciennes primes et indemnités (ex : filière de la police municipale, les techniciens, ...).

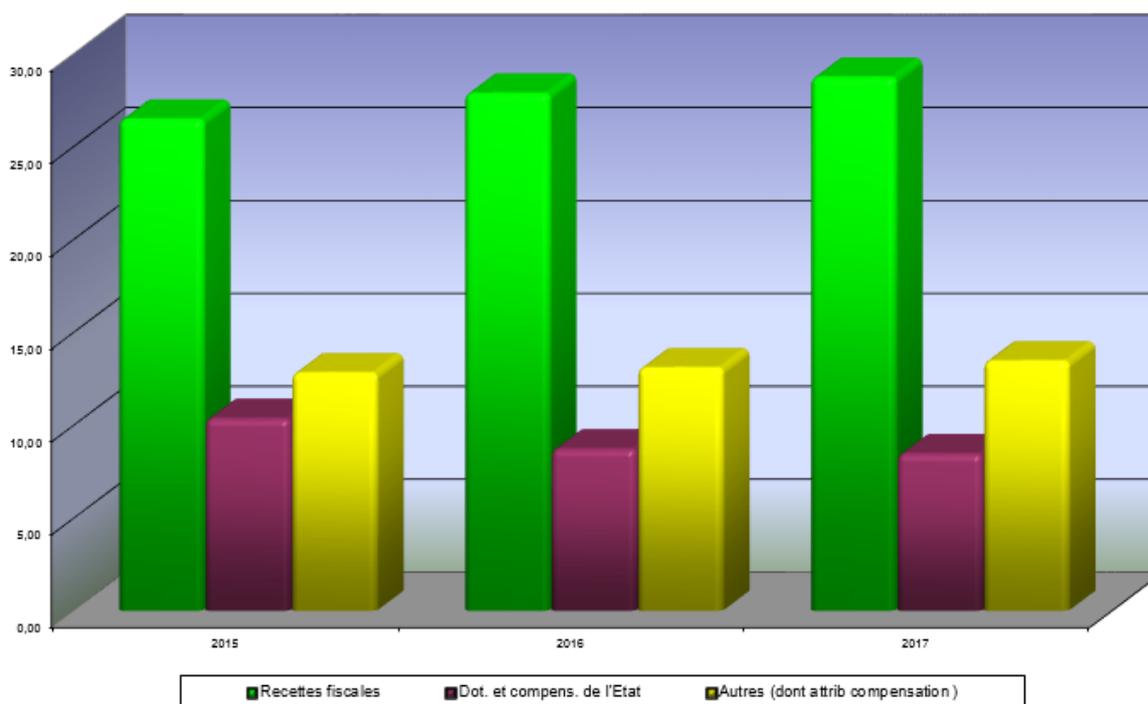
Les heures supplémentaires sont rémunérées en fonction de la réglementation en vigueur et les dispositions particulières prises par l'autorité territoriale (cf délibération n° 119/16 du 30 juin 2016) ou récupérées afin de ne pas trop impacter la masse salariale.

La durée effective du temps de travail est, quant à elle, fixée à 35 heures ou 38 heures par semaine, selon la modalité choisie par l'agent, la modalité « 38 heures par semaine » permettant de bénéficier de 18 jours d'ARTT.

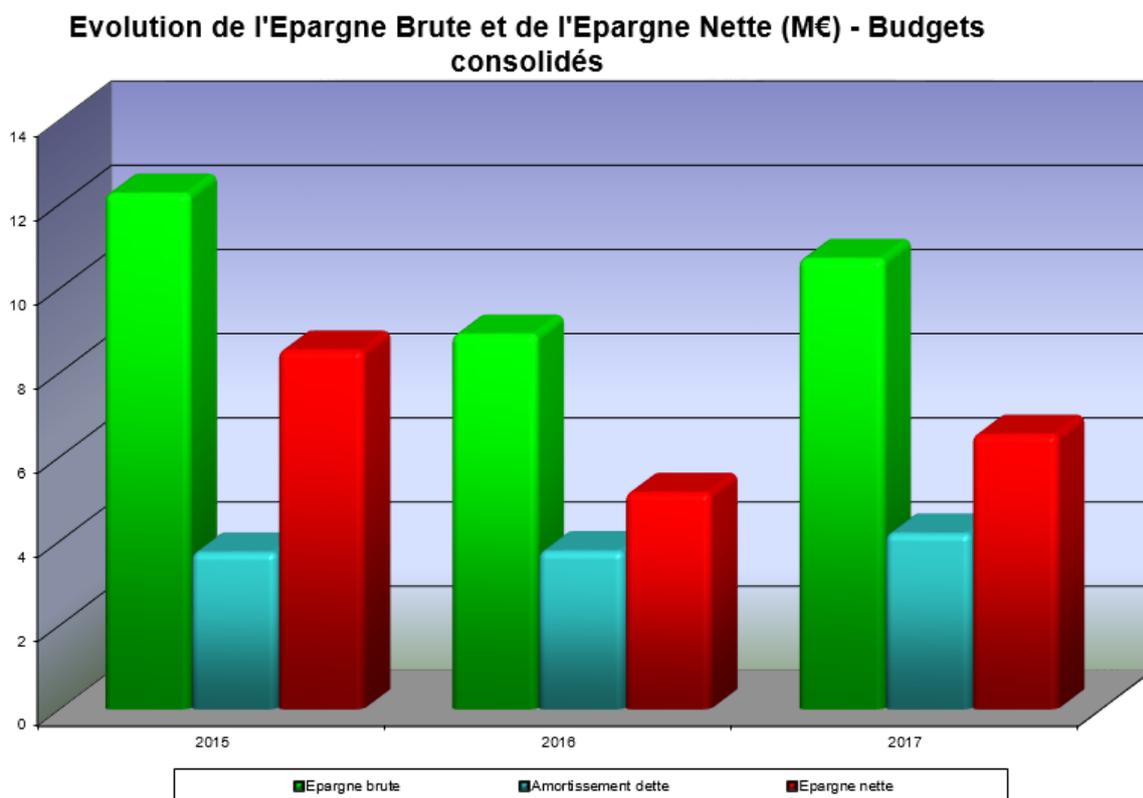
Pour ce qui concerne les avantages en nature, les agents remplissant les conditions peuvent disposer de logement de fonction ou de véhicule de service (cf délibérations n° 105/15 du 29 juin 2015, n° 13/16 du 11 février 2016 et n° 170/17 du 28 septembre 2017).

Une forte tension cumulée pèse sur les recettes de fonctionnement, considérant que les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales désormais diminuent fortement en valeur.

### Evolution des principales recettes (M€) - Budgets consolidés



Notons que le produit de la fiscalité directe locale a augmenté de près de + 3,09 % entre 2016 et 2017, une hausse en grande partie due à la majoration de 30 % de la part de la cotisation communale de la taxe d'habitation pour les logements non affectés à l'habitation principale pour 2.155.472 €, étant donné que les taux des « taxes ménages » n'ont pas évolué depuis 2009.

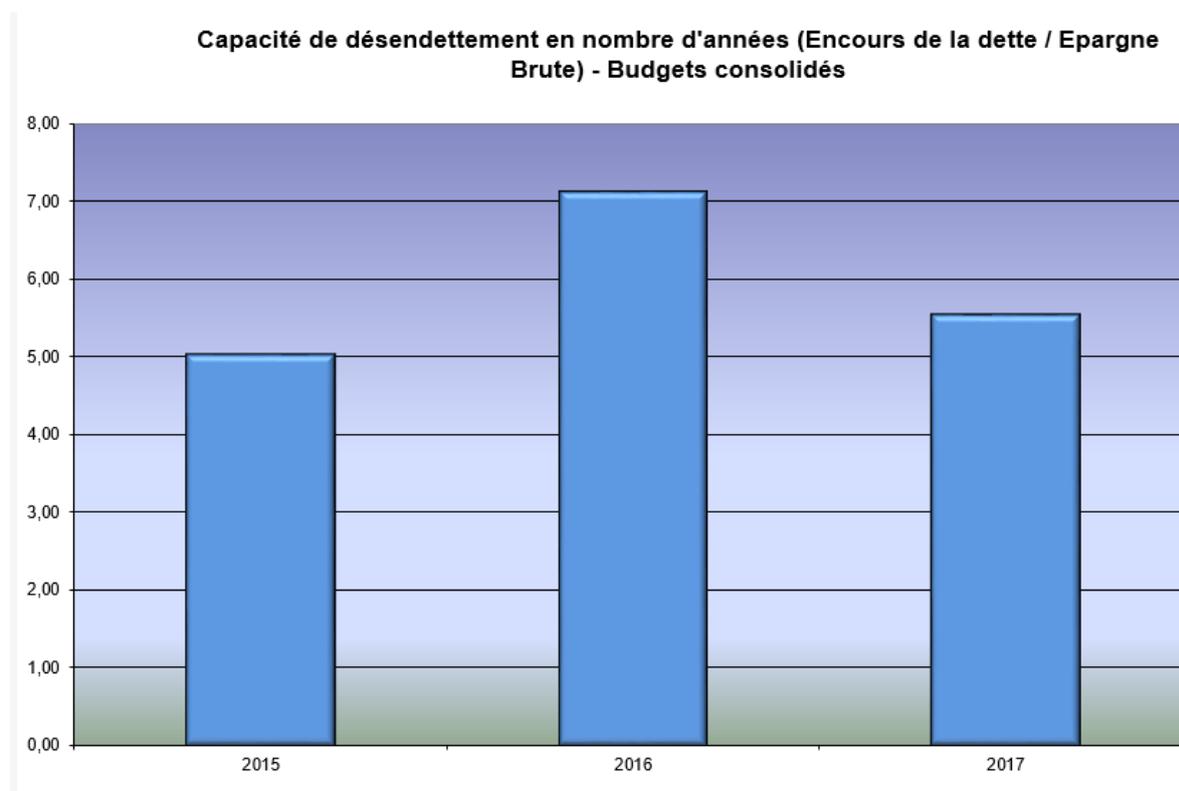


La **section d'investissement** se caractérise par des dépenses relativement régulières et soutenues dans leur montant : près de 12 M€ par an en moyenne entre 2014 et 2017 (hors dette).

Largement autofinancé à près de 65,4 % avec la reprise du résultat de l'exercice précédent de 9,2 M€ et des subventions de nos différents partenaires financiers (Etat, Région, Département et fonds communautaires pour 1,8 M€), notre effort d'équipement a représenté 17 M€ en 2017, ce qui, exprimé par le ratio "dépenses d'équipement brut / population", situe notre Commune à 420 € par habitant.

Le niveau de l'épargne brute sur l'exercice 2017 (10,7 M€) est le résultat de la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de forte tension sur les recettes de fonctionnement, considérant que les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales désormais diminuent fortement en valeur, et du pilotage de la capacité de désendettement de la Commune (encours de la dette / épargne brute).

Grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, notre capacité d'autofinancement se maintient à un bon niveau sans recours à l'emprunt malgré un programme d'investissement significatif.



Cette capacité de désendettement, exprimée sous forme de durée, s'établit fin 2017 à 5,53 années (contre 7,11 années à fin 2016), ce qui reste tout à fait convenable compte tenu de la baisse spectaculaire des dotations de l'Etat subie depuis 2014. Il faut rappeler que la Chambre Régionale des Comptes considère que le « seuil limite » est de 15 ans.

Malgré le désengagement de l'Etat qui se traduit par la baisse des dotations et donc de l'épargne brute, et l'importance des investissements réalisés par la Commune, ce ratio s'est amélioré par rapport à l'exercice précédent.

Le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2017 est de 56.043.134,88 € pour le budget principal, et de 546.764 € au titre du budget annexe de l'assainissement.

La structure de la dette est constituée selon la répartition ci-dessous, et ne présente plus depuis 2016 de dette dite « structurée », totalement sécurisée au 31 décembre 2016 :

<i>Taux fixe</i>	2016	2017	% du CRD en 2016	% du CRD en 2017
Principal	59.902.185,98	56.043.134,88	94,70 %	94,79 %
Assainissement	555.680,17	546.764,00	0,88 %	0,92 %
	<b>60.457.866,15</b>	<b>56.589.898,88</b>	<b>95,57%</b>	<b>95,72 %</b>

<i>Taux variable</i>	2016	2017	% du CRD en 2016	% du CRD en 2017
Principal	2.800.000,02	2.533.333,36	4,43 %	4,28 %
Assainissement	0,00	0,00	--	--
	<b>2.800.000,02</b>	<b>2.533.333,36</b>	<b>4,43 %</b>	<b>4,28 %</b>

<b>TOTAL ENCOURS</b>	<b>63.257.866,17</b>	<b>59.123.232,24</b>
----------------------	----------------------	----------------------

et les frais financiers ont évolué ainsi qu'il suit :

	Intérêts échus		Intérêts courus non échus		Total des intérêts de l'exercice	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Principal	2.543.405,10	2.383.580,42	2.100.000,00	0,00	4.643.405,10	2.383.580,42
Assainissement	21.091,93	20.845,73	0,00	0,00	21.091,93	20.845,73
<b>TOTAL</b>	<b>2.564.497,03</b>	<b>2.404.426,15</b>	<b>2.100.000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4.664.497,03</b>	<b>2.404.426,15</b>

La capacité d'autofinancement brut est positive sur l'ensemble des exercices, suffisante pour assurer le remboursement de l'annuité en capital de l'emprunt, et bien dimensionnée pour financer une part significative de l'investissement. Ce résultat positionne notre Commune pour 2017 à 10,7 M€.

De surcroît, l'épargne nette est conservée à un niveau de 6,5 M€. Pour mémoire, l'épargne nette représente le résultat de la section de fonctionnement après déduction de l'amortissement annuel des emprunts contractés. Il représente la capacité dégagée pour assurer une partie du financement des opérations d'investissement, atténuant d'autant le recours à l'emprunt.

Tout en maintenant le niveau des taux d'imposition, et, en intégrant le gel des dotations de l'Etat en valeur et l'incidence de l'endettement, l'épargne nette prévisionnelle (budgets consolidés) demeure à un niveau nettement supérieur à la moyenne des communes de la même strate.

La situation financière de la commune reste satisfaisante et présente encore des ratios offrant des marges de manœuvre, permettant notamment le maintien et le développement de l'offre et de la qualité du service public communal, et le financement des projets municipaux.

La Commune a globalement réalisé en 2017 les objectifs qu'elle s'était fixée, à savoir :

- pour la 8ème année consécutive, les taux de fiscalité communale inchangés en 2017,
- la poursuite de la réduction des charges de fonctionnement courant,
- la conservation d'une capacité d'autofinancement satisfaisante des investissements,
- la poursuite du désendettement de la Commune pendant le mandat.

## **LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2018**

### **Le contexte économique et financier du budget 2018**

#### La situation économique

Une récession semble peu probable en 2018, même si les périodes de forte croissance économique ne peuvent pas durer indéfiniment. Cela dit, il n'y a guère de signes d'une récession imminente. Historiquement, les récessions sont déclenchées par un choc pétrolier, une politique monétaire trop restrictive, une contraction des dépenses publiques, une crise financière ou de crédit, ou par une combinaison de ces facteurs. Aucun évènement de cette nature ne devrait toutefois se matérialiser en 2018. Un ralentissement de l'économie semble donc improbable, sauf choc exogène tel qu'une flambée des tensions au Moyen-Orient, avec hausse sensible des prix du pétrole, ou un conflit entre les États-Unis et la Corée du Nord.

D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de fin 2018. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour de l'inflation à 1,5% depuis fin 2017.

Au-delà, la crise catalane comme le Brexit rappellent à quel point les risques politiques ne sauraient être négligés. Tant les suites des élections catalanes de décembre que les législatives italiennes de mars 2018 méritent attention, sans négliger la volatilité que pourrait induire l'imprévisibilité de Donald Trump. A l'inverse, les principales économies émergentes et notamment la Chine semblent évoluer plus favorablement, réduisant d'autant l'incertitude qu'elles pourraient générer sur l'environnement international.

#### L'économie française

La croissance française est portée par un contexte économique plus favorable que les années précédentes.

L'accélération de l'activité économique est portée par les investissements des entreprises et des ménages qui bénéficient toujours de taux d'intérêt faibles.

### **Le contexte macroéconomique et la construction du budget primitif 2018**

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3 % du PIB à - 2,9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

## Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 : hypothèses économiques

Un rappel des prévisions macro-économiques à partir desquelles a été élaboré en France le Projet de Loi de Finances :

- 1.- le produit intérieur brut : la loi de Finances pour 2018 (PLF) est basée sur une croissance de + 1,7 %
- 2.- l'inflation : l'inflation en 2018 devrait afficher + 1,1 %
- 3.- le déficit public est prévu à 2,6 % du PIB en 2018
- 4.- la consommation privée : la consommation totale des ménages progresserait de + 1,4 % en 2018
- 5.- l'investissement productif : l'investissement des entreprises devrait se situer à + 4,1 %.

L'inflation devrait rester à des niveaux faibles, largement en dessous de 2 % qui constitue pourtant la cible de la Banque centrale européenne (BCE). En effet, les prix augmenteraient de 1,1 % en 2018 selon un consensus d'économistes (contre 1 % dans le PLF 2018).

Le budget de l'Etat, porté par le Gouvernement est basé sur une croissance du PIB de 1,7 % en 2018.

La France n'avait pas connu un tel niveau de croissance depuis 2011, contribuant à accélérer l'activité économique et à réduire le déficit public.

La prévision du déficit public est revue à la baisse. Les précédentes prévisions tablaient sur un déficit de 3 % du PIB cette année et 2,7 % l'an prochain. La prévision officielle de déficit public a donc été revue à la baisse à 2,9 % du PIB pour 2017 et 2,6 % pour 2018. Le seuil des 3 % pourrait être franchi pour la première fois depuis 2008 et permettrait à la France de sortir de la procédure européenne de déficit excessif.

Si le déficit public est en recul, le solde budgétaire devrait se creuser avec la baisse importante des prélèvements obligatoires (plus de 10 milliards d'euros) avec principalement la taxe d'habitation, puisque l'Etat compensera le manque à gagner auprès des collectivités locales sur la base du produit 2016. De plus, l'Etat ne bénéficiera pas des économies générées par la baisse des dotations aux collectivités comme les années précédentes.

### Suppression progressive de la taxe d'habitation et nouvel effort budgétaire : toujours plus d'incertitudes pour les collectivités.

Dès l'été, le Président et le gouvernement ont précisé les deux principaux enjeux financiers pour les collectivités à venir dans les prochains mois.

### La première réforme, dès 2018, concerne la taxe d'habitation

Le Président a confirmé lors de la Conférence des territoires que cette taxe serait réformée dès la loi de finances pour 2018.

Ainsi, c'est près de 80 % des français qui devraient, en 3 ans, ne plus payer cet impôt local : un seuil d'exonération sur le revenu annuel sera fixé (entre 28.000 € pour une personne seule et 51.000 € pour un couple avec un enfant).

L'impact sur les collectivités a été précisé, puisque le gouvernement a indiqué qu'il s'agirait d'un dégrèvement.

Cela implique donc que la perte de ressources sera compensée intégralement par l'État aux collectivités. Ainsi l'imposition non payée par les contribuables qui bénéficient de cette réforme sera acquittée par l'État aux collectivités sur la base des taux et abattements appliqués en 2017.

Si cette compensation devrait bien être calculée à l'euro près, l'incertitude reste cependant importante pour l'avenir. En effet, chaque année, les bases des contribuables sont révisées et corrigées de l'inflation. Si l'État venait à ne pas compenser cette indexation, il y aurait alors un manque à gagner sur le dynamisme de la taxe.

Par contre, les collectivités assumeraient d'éventuelles hausses de taux : les habitants qui ne payent plus la taxe d'habitation pourraient en cas de hausse des taux se retrouver à être de nouveau imposables.

Enfin, le gouvernement souhaiterait à terme réformer de manière plus importante la fiscalité locale pour supprimer totalement la taxe d'habitation. Les contours d'une telle réforme n'ont pas encore été précisés, faisant peser d'importantes incertitudes sur l'avenir des ressources de la collectivité.

En ce qui concerne le contrôle de la dépense des collectivités, il est prévu de faire de nouveau contribuer les collectivités pour un montant global de 13 milliards d'euros jusqu'en 2022.

Pour ce faire, le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit d'encadrer l'évolution de la dépense publique locale à un taux annuel de 1,2 %, inflation comprise, l'économie de 13 milliards d'euros devant s'entendre en réduction du besoin de financement.

La mise en œuvre opérationnelle de cet encadrement passera par la contractualisation pour les 319 plus importantes collectivités (Régions, Départements, Métropoles, Villes de + 50.000 habitants, grandes communautés de + 150.000 habitants).

Ces contrats auront pour objet de déterminer les objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité, mais les contours en sont encore très flous.

De plus, une nouvelle règle prudentielle est proposée dans ce même projet de loi qui permettrait de fixer une capacité maximale de désendettement avec un plafond autour de 12 ans, introduisant ainsi une sorte de règle d'or renforcée qui devrait être inscrite dans la loi.

L'ensemble de ces mesures a pour objectif de forcer les collectivités à se désendetter. Si les éléments concrets restent à préciser, notamment sur les conditions de la contractualisation et le système de bonus/malus qui pourraient en découler, ces propositions vont renforcer le contrôle de l'État sur les collectivités et font craindre une mise sous tutelle qui ne dit pas son nom.

### Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 : les collectivités locales restent associées à l'effort de réduction du déficit public

L'allègement de la taxe d'habitation : le PLF 2018 confirme, à compter des impositions de 2018, un nouveau dégrèvement qui, s'ajoutant aux exonérations existantes, permettra à environ 80 % de foyers d'être exonérés de TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Cet objectif sera atteint de manière progressive sur 3 ans. En 2018, la cotisation de TH restant à la charge des ménages sera abattue de 30 %, puis de 65 % en 2019 et 100 % en 2020.

Ainsi, en 2020, 80% des foyers devraient être exonérés de cet impôt local. Ce nouveau dégrèvement sera accordé en fonction d'un critère de revenu et tiendra compte des charges de famille. Le gouvernement a précisé que cette mesure ferait l'objet d'un dégrèvement et que la perte de ressources sera compensée intégralement.

La fin de la ponction sur la DGF mais des dépenses de fonctionnement plafonnées et une règle d'or renforcée : Contrairement aux années précédentes, le PLF ne prévoit pas, en 2018, de baisse unilatérale de la dotation globale de fonctionnement. Le PLF 2018 marque la fin de la ponction sous forme de baisse des dotations, mais pour autant les collectivités participeront à l'effort de réduction du déficit public par la maîtrise de la dépense publique. Par le biais de la contractualisation, l'État va plafonner l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, les collectivités ne respectant pas le plafond devraient ainsi voir leurs dotations ponctionnées à nouveau dans les années à venir.

Tant pour le budget principal que pour les différents budgets annexes, les orientations budgétaires 2018 respectent fidèlement les engagements pris envers les Mentonnaises et Mentonnais et le calendrier de réalisation des équipements prévu au Plan Pluriannuel d'Investissement.

### **Les orientations budgétaires 2018**

Il est important de rappeler que les équilibres financiers de la Ville ont été fortement impactés depuis 2013 par les pertes de recettes successives liées à la baisse des dotations de l'Etat sur la période 2013 - 2018 les diminutions en cascade des concours financiers des autres niveaux institutionnels, les impacts budgétaires des différents transferts de charges, mais également les mesures législatives régulièrement imposées par l'Etat.

La construction d'un budget 2018 à l'équilibre implique des arbitrages (taux d'imposition, tarifs, services rendus à la population, programme pluriannuel d'investissement, masse salariale, subventions aux associations), qui ont un impact sur la situation financière (capacité d'épargne et endettement).

Depuis de nombreuses années, la gestion optimale des deniers publics est une ligne de conduite que la Commune s'impose. Cette exigence a été renforcée par la mise en œuvre d'une revue complète des politiques publiques engagée autour d'un double objectif : réduire la dépense publique sans altérer la qualité des services à la population et consolider l'autofinancement.

Dans un contexte national très défavorable aux collectivités locales et dans celui toujours très tendu que connaît la commune, des efforts accrus de gestion vont trouver à s'appliquer en 2018 à savoir :

- la recherche d'économies dans nos dépenses de fonctionnement,
- la recherche d'un autofinancement net maximum,
- la consolidation de la structure financière de la commune,

tout en maintenant un service public de qualité.

En ce qui concerne les subventions que verse la Commune, le choix a été fait de les stabiliser et de les maintenir autant que possible au niveau de 2017. Cela permet de ne pas mettre en difficulté les structures subventionnées et leur donne les moyens de mener à bien leurs actions tout en ayant une gestion raisonnable de ce poste de dépenses.

## **Pour la section de fonctionnement**

### 1.- Les dépenses de fonctionnement

Dans la continuité des précédents exercices, la volonté de maîtriser de manière globale l'évolution des dépenses de fonctionnement sera traduite dans le projet de budget 2018

#### a) les charges à caractère général

Pour un montant de 11.265.994 €, elles représentent 20,29 % des dépenses réelles de fonctionnement et impactent toutes les directions et services de la collectivité qui se sont employés à garantir la maîtrise de leur évolution. Elles sont en augmentation de + 3,92 % par rapport à 2017.

#### b) les frais de personnel

Le budget primitif 2018 s'inscrit dans la continuité des exécutions budgétaires des années passées. Il suivra une dynamique de maîtrise des effectifs en priorisant une politique de redéploiement des effectifs au sein de la collectivité calquée sur l'évolution des missions, la rationalisation des besoins. Ce budget représente 53,23 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est inférieur à la moyenne nationale de la strate qui se situe au-delà de 54 %.

Afin de contenir dans toute la mesure du possible l'évolution des frais de personnel il conviendra de :

- remplacer, lors des départs en retraite, les seuls postes nécessitant une qualification particulière, ne pouvant être pourvus par redéploiement interne,
- poursuivre l'effort de restructuration des services, de mutualisation des moyens et de redéploiement des agents,
- accentuer la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures administratives et comptables.

L'élaboration du budget relatif aux dépenses de personnel se base sur plusieurs indicateurs :

- les mesures nationales (revalorisation de la valeur du point d'indice, mesure nationale de reclassement, refonte des grilles indiciaires, montant du SMIC ...)
- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents titulaires.

Les dépenses de personnel (29.550.467 €) devraient ainsi évoluer de l'ordre de + 3,17 % par rapport à 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la répartition des emplois territoriaux se présente ainsi qu'il suit :

FILIERES	Titulaires	Stagiaires	Non titulaires	Emplois aidés	Apprentis	Collaborateurs	Temps non complet	TOTAL
Administrative	122	5	14	0	0	2	8	151
Animation	11	4	2	4	0	0	0	21
Culturelle	47	0	11	0	0	0	27	85
Médico-Sociale	10	0	0	0	0	0	0	10
Police Municipale	24	2	0	0	0	0	0	26
Sportive	6	0	3	0	0	0	0	9
Technique	325	20	54	5	0	0	53	457
<b>TOTAL</b>	<b>545</b>	<b>31</b>	<b>84</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>88</b>	<b>759</b>
<b>POURCENTAGE</b>	<b>71,81</b>	<b>4,08</b>	<b>11,07</b>	<b>1,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,26</b>	<b>11,59</b>	<b>100,00</b>

La différence de 16 agents entre le 31 décembre 2017 et le 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'explique par :

- le transfert de la compétence « eau et assainissement » à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : - 6 agents
- le détachement et la mise à disposition des agents titulaires du service des affaires maritimes à la société publique locale « les ports de Menton » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : - 7 agents
- la fin d'un détachement : - 1 agent
- la fin de contrat : - 2 agents

FILIERES	Temps complet		Temps Partiel							Temps non complet		TOTAL
	Nombre	%	90%	80%	70%	60%	50%	Total	%	Nombre	%	
Administrative	122	80,79	3	15	0	2	1	21	13,91	8	5,30	151
Animation	20	95,24	0	1	0	0	0	1	4,76	0	0,00	21
Culturelle	50	58,82	0	4	2	1	1	8	9,41	27	31,76	85
Médico-Sociale	10	100,00	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	10
Police Municipale	26	100,00	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	26
Sportive	9	100,00	0	0	0	0	0	0	0,00	0	0,00	9
Technique	384	84,03	3	10	2	0	5	20	4,38	53	11,60	457
<b>TOTAL</b>	<b>621</b>	<b>81,82</b>	<b>6</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>50</b>	<b>6,59</b>	<b>88</b>	<b>11,59</b>	<b>759</b>

81,82 % des postes correspondent à des postes à temps complet, 6,59 % à des postes à temps partiel et 11,59 % à des postes à temps non complet ; chiffres quasi-comparables à ceux du 31 décembre 2017.

CATEGORIES	FEMMES	%	HOMMES	%	TOTAL
Titulaires	279	51,19	266	48,81	545
Stagiaires	18	58,06	13	41,94	31
Non titulaires	43	51,19	41	48,81	84
Emplois aidés	3	33,33	6	66,67	9
Apprentis	0	0,00	0	0,00	0
Collaborateurs	1	50,00	1	50,00	2
Temps non complet	71	80,68	17	19,32	88
<b>TOTAL</b>	<b>415</b>	<b>54,68</b>	<b>344</b>	<b>45,32</b>	<b>759</b>

Les agents titulaires représentent la majorité des agents de la collectivité avec 71,81 % ; le personnel féminin représente 54,68 % de l'ensemble de l'effectif ; proportions quasi comparables à celles constatées au 31 décembre 2017

La pyramide des âges :

CATEGORIE	FEMMES	HOMMES	TOTAL	%
Moins de 20 ans	4	0	4	0,53
20 - 29 ans	36	36	72	9,49
30 - 39 ans	61	73	134	17,65
40 - 49 ans	134	84	218	28,72
50 - 59 ans	144	116	260	34,26
60 ans et +	36	35	71	9,35
<b>TOTAL</b>	<b>415</b>	<b>344</b>	<b>759</b>	<b>100,00</b>

La pyramide des âges de la collectivité présente une forte proportion pour la tranche de 50 - 59 ans, avec 34,26 % de l'effectif, alors qu'elle était de 34,32 % au 31 décembre 2017.

c) les subventions

En plus de l'aide matérielle et logistique que nous continuerons d'apporter aux associations, l'enveloppe des subventions aux associations sera maintenue au niveau de 2017.

Ces subventions sont un soutien financier à des activités d'intérêt général mises en place par les associations implantées sur le territoire mentonnais, à destination de la population mentonnaise.

Pour faire face à la stagnation des recettes de fonctionnement, l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement est maintenu en 2018.

Hors évènements exceptionnels intervenus au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir le transfert de la compétence « eau et assainissement » à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et la création de la société publique locale « les ports de Menton », il est proposé de maintenir les charges réelles de fonctionnement dans une fourchette de l'ordre de + 0,24 % par rapport à 2017, alors que les recettes réelles de fonctionnement évolueront de + 0,35 %.

2.- Les recettes de fonctionnement

a) les recettes fiscales

Pour la neuvième année consécutive, les taux d'imposition des impôts ménages, c'est-à-dire la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) resteront identiques.

L'ensemble des impôts et taxes représentent 71,39 % des recettes réelles de fonctionnement (incluant l'attribution de compensation versée par la CARF).

Les missions d'optimisation de la fiscalité pour les locaux affectés à l'habitation, avec notamment un diagnostic des bases, commencées en 2015 et poursuivies en 2016 sur les piscines et sur les locaux insalubres et absence de confort, ont été complétées en 2017 sur 2 autres thématiques : la 1<sup>ère</sup> sur les locaux vacants et la 2<sup>nde</sup> sur une simulation des abattements des taxes d'habitation, avec le double objectif d'assurer l'équité des contribuables face à l'impôt, et d'améliorer les ressources de la commune sans recours à l'augmentation des taux.

Ces missions inscrites dans la réflexion gouvernementale visant à renforcer les compétences et les moyens des collectivités locales dans la participation au recensement des bases fiscales seront poursuivies en 2018 sur le volet « locaux vacants » et « taxes foncières »

#### a.1) les dotations et participations

La participation des collectivités territoriales à l'effort de réduction du déficit public s'est traduit par une réduction des concours financiers de l'Etat à hauteur d'un milliard d'euros en 2017, au lieu des 2 milliards d'euros initialement prévus pour le bloc local car il a été constaté que les collectivités avaient fait preuve de responsabilité dans la maîtrise de leurs charges de fonctionnement et la stabilisation de la pression fiscale.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour notre Commune est estimé à 4.509.641 € en 2018 ; ce montant s'élevait à 4.467.566 € en 2017 alors qu'il était de 4.986.883 € en 2016 et 6.306.281 € en 2015.

Cette dotation de l'Etat est en diminution constante depuis 2012 où son montant était de 7.910.305 €.

Les dotations et participations représentent 14,05 % des recettes réelles de fonctionnement, alors qu'elles en représentaient 14,44 € au budget primitif 2017 et 15,43 % à celui de 2016.

#### a.2) les produits d'exploitation

Il s'agit des recettes liées à la fois à l'exploitation et aux prestations de service assurées par la collectivité auprès des usagers ; elles représentent 13,57 % des recettes réelles de fonctionnement. Les tarifs des services publics n'augmenteront pas systématiquement en 2018. Ils diminueront donc en valeur réelle, ce qui représente un réel effort social de la collectivité en temps de crise.

L'objectif du maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu essentiel compte tenu de la situation actuelle. Cet autofinancement nécessitera un effort collectif pour garantir un niveau nécessaire d'investissement.

Hormis les mesures du projet de loi de finances pour 2018 qui ont pour conséquence de baisser fortement les dotations aux collectivités locales, ce budget doit nous permettre de dégager, encore en 2018 une capacité d'épargne bien dimensionnée.

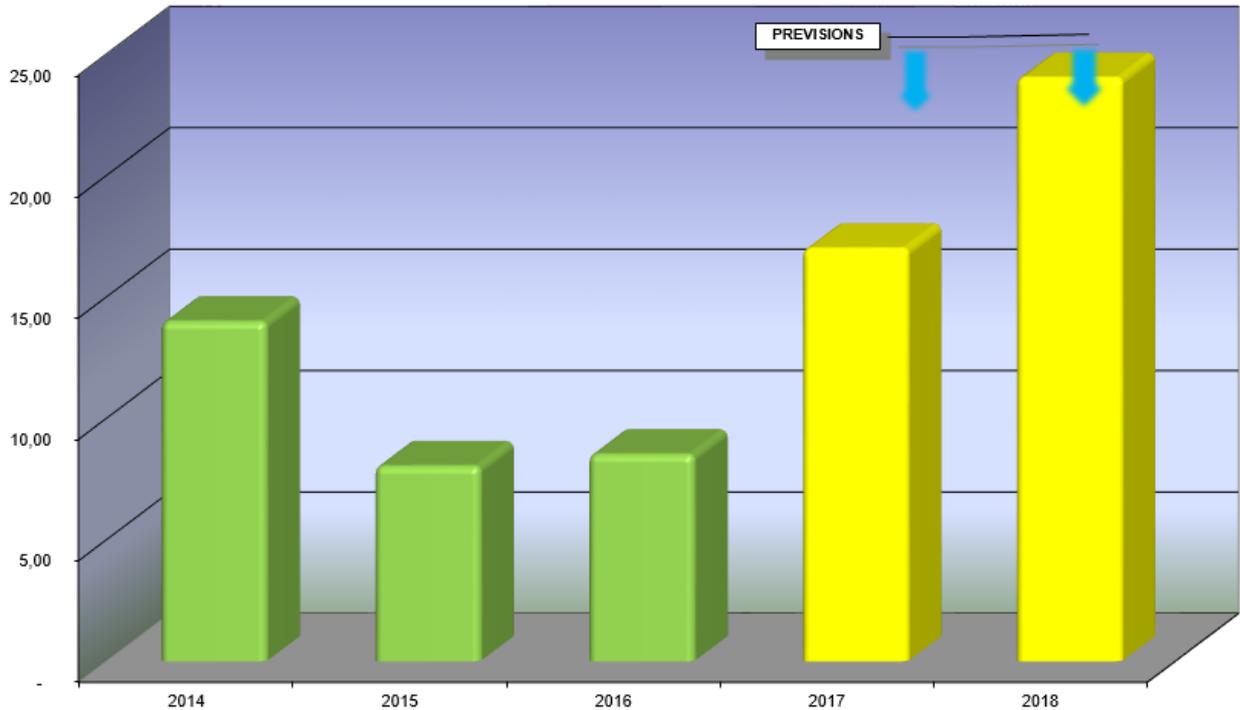
### **Pour la section d'investissement**

En matière d'investissement, les dépenses devraient tout de même s'inscrire à un niveau supérieur à 24 M€ en 2018.

Il est important de maintenir un bon niveau d'investissement malgré la crise, afin de continuer à affirmer, autant que possible, notre rôle de soutien actif à l'économie locale. La volonté de l'équipe municipale de poursuivre la mise en place de projets structurants se traduira en 2018 par un niveau d'investissement relativement élevé.

Dans un environnement national de plus en plus contraint, l'équation pour adopter le budget primitif 2018 s'inscrit dans un contexte de réduction des marges de manœuvre de la Commune.

## Investissements réalisés et futurs (M€) - Budgets consolidés



### 1.- Les dépenses d'investissement

Pour 2018, il est possible de distinguer trois types d'investissement :

- ceux qui sont nécessaires pour maintenir le patrimoine communal en état et garantir la sécurité des biens et des personnes,
- ceux qui sont tournés vers le quotidien des mentonnais et des mentonnaises,
- ceux qui préparent l'avenir.

#### Education, enfance, cohésion sociale et solidarité

La Commune doit continuer à faire face aux besoins afférents en termes de services aux familles à apporter, en particulier, dans le domaine de la Petite Enfance (enfants de moins de 3 ans) et de l'Enfance (enfants de plus de 3 ans), tout en tenant compte des actions spécifiques à développer.

Pour mémoire, le versement de la subvention de fonctionnement au centre communal d'action sociale s'élève à 3.110 M€.

Le plan de modernisation et d'équipement des écoles s'élève à près d'un million d'euros, auquel il convient d'ajouter 340 K€ de sécurisation des établissements par de la vidéo-protection, des barrières de sécurité et des visiophones, ....

En parallèle, les moyens en fonctionnement sont affectés à la réussite scolaire, au soutien des familles par une augmentation des places de crèche ou des activités périscolaires.

#### Qualité et sécurité des espaces publics

La Commune consacrera près de 11 M€ sur cet exercice à l'amélioration de la qualité de vie des espaces publics. L'aménagement urbain quotidien fera l'objet de la plus grande attention.

L'enveloppe consacrée à cet effort regroupe des actions diverses d'aménagement de la voirie (3 M€), dont 905 K€ pour la réfection des voies et terrains, 600 K€ pour la réfection des chaussées, 700 K€ pour la réfection des trottoirs, 415 K€ pour l'aménagement d'un giratoire à l'intersection des rues de Verdun et Partouneaux et 350 K€ pour la mission de maîtrise d'œuvre de la requalification de la RD 6007 du quai Bonaparte entre le Bastion et le square Victoria.

Un effort tout particulier est consacré pour finaliser l'aménagement de la dalle de surface du parking des Sablettes (6 M€).

190 K€ seront consacrés aux études préparatoires pour les travaux du 3<sup>ème</sup> casier des plages.

Concernant les espaces verts, 997 K€ seront consacrés aux aménagements et embellissements de la commune.

Par ailleurs, 570 K€ sont affectés aux travaux sur l'éclairage public et les feux tricolores.

Pour la vidéo-protection, l'installation de caméras supplémentaires est prévue pour 130 K€ et 340 K€ seront consacrés à la sécurisation des établissements scolaires

#### Maintenance et modernisation du patrimoine

Près de 4,9 M€ seront consacrés à l'amélioration des bâtiments municipaux (notamment en ce qui concerne la sécurité, l'accessibilité et le développement des énergies renouvelables) et des cimetières (Trabuquet, Vieux Château et Parc du Souvenir (134 K€))

Lancement des travaux (900 K€) pour le projet de restauration de la Basilique Saint-Michel.

Programmation de rénovation des chapelles (285 K€) Saint-Laurent, Madone, Saint-Roman, Monti

Lancement des travaux (2 M€) pour la construction du bâtiment qui abritera le service « voirie, environnement, propreté et circulation

Une enveloppe de 377 K€ est affectée aux travaux de modernisation et de sécurité dans le Palais de l'Europe, 608 K€ sont consacrés à la rénovation de l'Hôtel de Ville dont 440 K€ à la mise aux normes du système « sécurité, incendie intrusion ».

340 K€ sont prévus pour la rénovation de la toiture et le changement des menuiseries du centre communal d'action sociale ; la réfection des façades de la villa Maria Serena (peintures, menuiseries et clocheton) est envisagée pour 300 K€.

#### Equipements culturels

Maintenance et réfection des équipements culturels : conservatoire de musique, musée de préhistoire régionale, musée Cocteau, salons de la résidence du Louvre

- Musée du Palais de Carnolès : complément de la maîtrise d'œuvre (180 K€) et début des travaux pour le projet de réhabilitation (360 K€)

#### Equipements sportifs

L'effort consenti sur les crédits d'investissement permet d'améliorer le côté qualitatif de l'accueil des usagers avec près de 1,1 M€ : 550,4 K€ consacrés au remplacement de la pelouse du stade Lucien Rhein, 83 K€ prévus à la piscine, 292 K€ pour les terrains de tennis, 49,3 K€ pour les gymnases.

Une enveloppe de 151,8 K€ sera consacrée à la maintenance des équipements sportifs existants.

## Pilotage et moyens de la collectivité

Afin de permettre l'accompagnement du soutien à l'amélioration du service rendu aux administrés, il convient de poursuivre le déploiement de la dématérialisation des procédures administratives et budgétaires et financières.

Aussi, les besoins en matériel (48 K€), informatique (419 K€) et véhicules (454 K€) de la collectivité nécessitent des crédits à hauteur de près 920 K€ sur cet exercice.

C'est donc au total près de 24 M€ qui seront consacrés à l'investissement sur l'ensemble des budgets en 2018.

A ce montant s'ajoutent 4,220 M€ pour le remboursement de la dette en capital.

## 2.- Les recettes d'investissement

Un montant d'investissement qui reste toujours aussi dynamique, largement autofinancé et donc cohérent avec les capacités financières et opérationnelles de la collectivité, demeure compatible avec la maîtrise constante de l'endettement.

La programmation des investissements se base sur les recettes suivantes, sans recours à l'emprunt pour le projet de budget primitif pour l'exercice à venir :

- les subventions d'équipement (nationales, régionales, départementales ou communautaires) : pour ce type de recettes la collectivité est tributaire des politiques d'éligibilité décidées par les partenaires qui cofinancent les investissements programmés, ainsi que de leur capacité à tenir leurs engagements.

Les recettes attendues en 2018 devraient représenter près de 3 M€, auxquelles il convient de rajouter :

- le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) sur les dépenses éligibles d'investissement réalisées en 2017 (1.800.000 €).
- le produit de cessions devrait rapporter 10,3 M€ (l'hôtel d'Adhémar de Lantagnac pour 1,6 M€, les terrains du haut-Careï pour 7,2 M€, les locaux de l'Euryale pour 750 K€, la villa des Guillons pour 373 K€, la cession d'un bail à construction pour 210 K€, celle de 3 terrains pour 103 K€ et 5 emplacements de parking dans la copropriété « les jasmins » pour 87 K€),
- la reprise de l'excédent d'investissement 2017 du budget annexe des ports publics (865.559,72 €) à la suite de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la société publique locale « les ports de Menton », conformément à la délibération n° 12/18 du 5 mars 2018,
- la reprise de l'excédent d'investissement 2017 du budget annexe de l'assainissement (1.377.099,03 €) à la suite du transfert de la compétence « eau et assainissement » à la communauté d'agglomération de la Riviera Française également au 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à la délibération n° 11/18 du 5 mars 2018,
- un autofinancement correctement dimensionné à hauteur de 4,2 M€
- une prévision d'emprunt de 4 M€, qui pourra être revu à la baisse ou annulé dans le cadre du budget supplémentaire 2018 en fonction des notifications d'attributions de subventions pour les dossiers en cours.

Par une volonté affirmée de modernisation de son administration et de ses modes d'intervention, la Commune de Menton conciliera maintien de la qualité de ses indicateurs financiers, développement d'un service public performant et mise en œuvre d'un ambitieux plan d'investissement.

Nous réitérons notre volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour les prochaines années dans un contexte économique difficile pour les contribuables. Par conséquent, ils seront reconduits à l'identique en 2018.

Le budget 2018 reposera, comme les années passées, sur la consolidation de la structure des finances de la Commune acquise grâce aux efforts constants de l'ensemble de la municipalité et des services municipaux.

Il devra s'inscrire dans un contexte économique difficile et permettre, par une gestion rigoureuse et bien encadrée, de poursuivre l'action entreprise en matière d'investissements montrant ainsi le dynamisme de la Commune de Menton.

Les orientations budgétaires pour 2018 sont les suivantes :

- **poursuite de la politique de non augmentation des taux d'imposition, et ce pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive,**
- **contribution de l'ensemble des services municipaux à la maîtrise des charges générales,**
- **maintien du niveau de service public à la population,**
- **maintien de l'autofinancement à un niveau toujours conséquent pour permettre de renforcer l'investissement public,**
- **poursuite du désendettement de la Commune pendant le mandat.**